

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Vol. I.

JOLIETTE, BAS-CANADA, 17 JANVIER 1867.

No. 71.



ANTIME LAPORTE,

HORLOGER & BIJOUTIER.

PLACE DU MARCHE.

VILLE DE JOLIETTE.

M. ANTIME LAPORTE, tient constamment un assortiment de Bijoux, etc., aussi complet et aussi varié que possible, et il attire spécialement l'attention sur son choix de

JOUEUX D'ENFANTS, MONÈRES, HORLOGES, BAGUES,

BRACELETS, ÉVANGILS, MIROIRS, LUNETTES, Etc., Etc., Etc.

M. LAPORTE se charge de toute RÉPARATION dans ces deux branches, qu'il exécute avec soin et sous le plus court délai.

Joliette, 11 Avril 1866.

A BON MARCHÉ.

F. B. DUFRESNE.
Rue St. Charles Borromée.

Les amateurs du beau, les élégantes et les fastueuses s'empresseront d'aller visiter l'assortiment complet de M. F. B. DUFRESNE,

CONSISTANT EN MARCHANDISES SÈCHES, ÉPICERIES, FERRONNERIES, PROVISIONS, ET CHAUSSURES, de bonne qualité et à

BAS PRIX.

M. F. B. DUFRESNE tient constamment un assortiment de toutes les robes, tels que pantalons, habits, vestes, etc., dont il peut disposer à bon marché.

Il donne la plus grande attention aux commandes qui lui sont confiées.

Joliette, 11 Avril 1866.

A. FONTAINE,
AVOCAT.

RUE DE LANAUDIÈRE, JOLIETTE.



La Gazette de Joliette.

Journal Politique et Commercial.

IMPRIME ET PUBLIÉ PAR

FONTAINE & GRANGER,

Rue de Lanaudière, — JOLIETTE.

Publié deux fois par semaine,

Lundi et Jeudi.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

DU X PIASTR S'PAR AN,
Invariablement payable d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES.

Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion 50 cts., 12 cts. pour chaque insertion subséquente.

Au delà de dix lignes 7 cts., par ligne pour la première insertion et 2 cts., par ligne pour chaque insertion subséquente.

On traitera de gré à gré pour les Annonces qui devront être publiées trois mois et au delà.

Les abonnements ne seront pas pour moins de six mois.

Il faut donner au moins un mois d'avance pour continuer son abonnement.

Toutes lettres, communications etc., devront être adressées franches de port à A. Fontaine.

ADRESSES D'AFFAIRES.

OLIVIER & BABY,

AVOCATS,

Coin des Rues St. Viateur et Ste. Marie

JOLIETTE.

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et L'Assomption.

Joliette, 11 Avril, 1866.

J. N. A. McCONVILLE,

AVOCAT,

Suivant les différents Cours des Districts de Joliette, Richelieu et Arlabaska.

BUREAU à Joliette et à Drummondville.

Joliette, 11 Avril, 1866.

FONTAINE & ARCHAMBAULT,

AVOCATS.

RUE NOTRE-DAME, L'ASSOMPTION.

MM. Fontaine & Archambault suivront la Cour Supérieure du District de Joliette.

L. U. Fontaine. P. A. O. Archambault.

L'Assomption, 1er. Décembre 1866.

J. U. RICHARD,

AVOCAT.

Encoignure de la rue St. Viateur & Place Louget.

JOLIETTE.

M. Richard suivra les Cours de Circuit de Berthier, L'Assomption et Montcalm.

D. BEAUPRE,

AVOCAT.

RUE ST. VIATEUR

Proximité Porte-Est de la

PLACE BOURGETTE.

Joliette, 9 Mai 1866.

BARTH. VEZINA

&

D. DESORMIER,

NOTAIRES.

RUE MANSEAU.

Joliette, 11 Avril, 1866.

DR. F. X. COTE

RUE ST. PAUL

JOLIETTE.

17^e Visible à toute heure.

Joliette, 11 Avril, 1866.

DOCTEUR RIVARD,

Rue De Lanaudière.

Voisin de l'Imprimerie.

Joliette, 11 Avril 1866.

B. PERRAULT,

HUISSIER & ENCANTEUR.

RUE NOTRE-DAME,

JOLIETTE.

M. Perrault est encauteur licencié pour le District de Joliette et pour tout le Bas-Canada.

Joliette, 12 juillet 1866.

NARCISSE MARTEL.

HUISSIER

De la Cour Supérieure,

Joliette 11 Avril 1866.

Feuilleton.

LES AMOURS DE QUATERQUEM

Suite.

II.

« Quelle folie, pensait-il, d'aimer cette petite fille, déjà fiancée à un autre ! Je vais me consumer à poursuivre ce rêve et livrer au hasard une découverte qui peut-être doit changer la face du monde ! »

La réflexion était aussi inutile que sage. Quaterquem, emporté par son ardeur, ne songea plus qu'à se rapprocher de la jeune anglaise ; mais comment franchir la barrière et violer toutes les convenances britanniques ? Cependant l'entracte allait finir ; déjà la salle se remplissait de spectateurs ; il fit un effort de génie et trouva cette question :

« Pardon, mademoiselle, n'avez-vous pas nommé M. Harris on ? »

La jeune Anglaise le regarda d'un air étonné.

« Oui, monsieur, dit-elle.

L'Anglais rougit jusqu'aux oreilles ; mais Quaterquem était décidé à ne pas s'en apercevoir.

« Monsieur, dit-il en s'adressant directement à lui, permettez-moi de vous demander si vous n'êtes pas mon cousin James Harrison, du Devonshire. »

« Je n'ai pas de cousin en France, et je ne suis pas du Devonshire, mais du Lancashire, répliqua l'Anglais d'un air rogné.

« Lancashire ou Devonshire, c'est tout un. Au reste, je vous en félicite, car le cousin dont je vous parle est, dit-on, un gentleman as ex mal élevé. »

La jeune Anglaise éclata de rire et M. Harrison fronça le sourcil.

« Bon ! dit Quaterquem, la glace est rompue et la présentation est faite. Au reste, monsieur, continua-t-il, la famille Harrison à laquelle tout homme d'honneur pourrait être fier d'appartenir. Ma tante, mistress Margaret Harrison, était l'une des plus belles personnes d'Angleterre. J'ai vu son portrait, peint par Lawrence ; c'est un véritable chef-d'œuvre. Ce qui m'étonne le plus, c'est sa ressemblance parfaite avec miss Alice ; on dirait sa mère ou sa sœur. »

Tout cela fut débité d'une haleine avec une simplicité parfaite. Miss Alice sourit avec grâce et fut flattée du compliment. Sa mère écoutait le Français sans dire un mot, ni remuer seulement la paupière ; on eût dit la statue de la Prudence. Le seul Harrison, hérissé comme un dognon, étouffait de colère de ne pouvoir chercher querelle à un homme si poli.

« Monsieur, dit Alice, qui prenait plaisir à se moquer de Harrison, êtes-vous d'origine anglaise ? »

« Pas tout à fait, répondit Quaterquem. Mon père était bas Breton et ma mère basse Bretonne, mais une cousine de mon père, au quinzième degré, épousa, vers 1803, un Anglais qui s'appelait Harrison, et c'est de là que vient notre parenté avec tous les Harrison du Lancashire. En Bretagne, les cousins des cousins sont tous cousins entre eux. »

« Vous n'avez jamais vu M. James Harrison, votre cousin ? demanda miss Alice.

« Non ; mais j'ai le voir des que ma grande entreprise sera terminée. »

« Excusez ma curiosité, monsieur, dit Alice ; quelle est donc cette entreprise qui vous empêche de faire visite à M. James ? »

« Alice, dit la mère en la regardant avec ses yeux rigides, la curiosité est une chose improprie. »

« Oh ! madame, il n'y a nulle curiosité, se hâta de répondre Quaterquem. Dans un mois le monde entier saura de quoi il s'agit. Je veux donner à la France l'Empire du monde. »

« Oh ! s'écria la vieille Anglaise, vous en laisserez bien une part à l'Angleterre. »

« Moi ! répondit Quaterquem enchané de son succès, je ne lui laisserai pas un continent, pas une île, pas un comté. »

« Monsieur, dit Alice en riant, vous venez d'indigner ma mère au point de lui faire parler français, ce qu'elle avait juré de ne jamais faire, par patriotisme. »

Quaterquem s'excusa poliment. La toile se leva, et le Domino noir interrompit la conversation.

« Tout va bien, pensa notre héros. Alice est étonnée, sa mère est indignée, Harrison grince des dents et voudrait mordre. Désormais, les premières avances sont faites. »

« I attendait avec confiance la fin du premier acte et parut uniquement occupé du spectacle. Il ne se trompait pas dans ses calculs. A peine la toile était-elle baissée que la vieille anglaise se tourna vers lui et commença l'attaque en ces termes :

« Monsieur, vous avez entendu parler de lord Nelson ? »

« Celui que mon père a tué ! »

« Comment ! c'est votre père qui a tué ce héros ! »

« Ma foi dit Quaterquem ce n'est pas sa faute. »

Nelson faisait tirer sur lui, il a tiré sur Nelson. Mon père était un brave matelot qui faisait son métier à bord du Redoutable, à Trafalgar. Quand le Victory que montait Nelson aborda le Redoutable, mon père qui était dans les hunes, aperçut l'amiral, le visa, et, comme il était bon tireur, il le tua d'un coup de fusil. »

La vieille Anglaise poussa un soupir et se couvrit les yeux de son mouchoir. Les yeux d'Alice brillaient d'impatience. On y lisait clairement : « Mon cher monsieur, venez de dire une sottise. »

Quaterquem s'en aperçut et perdit contenance.

« Heureusement la jeune fille vint à son secours. »

« Consolez-vous, chère mère dit elle, nous sommes tous mortels, et ce héros invincible, s'il avait échappé aux balles fanaisées n'aurait pu néanmoins, vivre éternellement. Sa mort fut bien vengée ! »

« Hélas ! ma chère Alice, tu sais aussi bien que moi combien toute notre famille a perdu dans cette mort funeste. »

« Pardonnez-moi, dit Quaterquem, si je vous rappelle sans le savoir un souvenir douloureux. »

« Monsieur, dit Alice, vous ne pouvez pas comprendre le chagrin de ma mère. C'est un secret de famille. »

« Mon pauvre père avait bien besoin, pensa Quaterquem, de tirer un coup de fusil à ce chien d'Anglais, pour que ce soit un heureux coup de fusil me trouillât pas les premiers mots avec une vieille folle ! »

Il y eut un silence de quelques minutes. Quaterquem, fort embrassé de sa personne, feignait de logner toutes les loges. Tout à coup, la vieille dame reprit l'entretien.

« Monsieur, dit-elle, vous m'accordez, je crois, que la patrie de Nelson et de Wellington sera toujours le premier pays du monde. »

L'obstination de l'Anglaise fit sourire Quaterquem et lui rendit quelque espérance.

« Prenez garde, monsieur, dit Alice en riant, ma mère va vous arracher votre secret pour en faire présent à l'Angleterre. Soyez discret, ou vous êtes perdu, et l'Empire du monde passe aux enfants d'Albion. »

« Alice, dit la mère, n'interrompez pas notre discussion. Répondez à ma question, monsieur, s'il vous plaît. »

« Ne dites rien, monsieur, reprit la jeune fille en riant encore plus fort, si vous ne voulez pas voir votre secret publié dans le Times avant quarante-huit heures. »

« J'espère, dit la vieille Anglaise, que ce n'est pas une machine infernale pour faire sauter Londres et notre reine bien-aimée ! »

« Non, madame, répondit Quaterquem tout à fait rassuré, c'est une invention des plus simples, qui fera de Paris le centre de la terre et qui rendra inutiles tous les arsenaux de Portsmouth et toutes les flottes Spithead. »

« Je suis curieux de voir ce merveilleux secret, dit la vieille Anglaise. »

« Rien n'est plus facile, répliqua Quaterquem. J'ai inventé le ballon-omnibus. Désormais, on ira de France en Angleterre par le chemin des oiseaux. »

« On ne rencontre ni marins, ni soldats, ni démons. Je planterai le drapeau tricolore sur le clocher de Saint-Paul, et avec ce drapeau j'apporterai la justice, l'égalité, la fraternité, que vous ne connaissez que de nom, et je vous emprunterai quelques petites choses que nous ne connaissons plus. Au moyen de ces emprunts réciproques, tous les peuples seront amis, et il n'y aura plus de héros, ce qui coûte fort cher et ne rapporte pas grand'chose. »

« Vous savez diriger ces ballons ? dit l'Anglaise. »

« Je le sais. »

« Depuis longtemps ? »

« Depuis trois heures de l'après-midi. »

« Vous allez faire sans doute une grande fortune ? »

« Je ne sais pas, dit Quaterquem, je n'y ai jamais pensé. »

« Elle le regarda avec admiration. »

« En Angleterre, reprit-elle, on ferait de vous un lord et un millionnaire. »

« Franchement, dit le Breton, mon invention vaut mieux que cela. »

« Vous voulez être ministre ? »

« Non. »

« Roi ou empereur ? »

« Dieu m'en garde ! mais je crois qu'un peu de gloire serait bien mieux mon fait. Nous sommes vaniteux, nous autres Français, et nous aimons par dessus tout qu'en nous admire. »

« Je regrette bien, dit Alice, que mon père soit resté à l'hôtel. »

Quaterquem n'eut pas le temps d'en demander la raison. Le second acte du Domino noir commençait. Pendant l'entracte suivant on causa de tout, et Quaterquem sut prier son langage aux opinions de la vieille Anglaise. En peu d'instants ils devinrent les meilleurs amis du monde. Le Français, toujours complaisant et poli, sut flatter délicatement ses goûts et ses préjugés. Il déploya dans toute son étendue cet art, inconnu ailleurs qu'en France, de caresser sans bas-esse l'esprit le plus rétif et le plus opiniâtre. Il se donna moins de peine pour séduire Harrison, qui regardait la salle sans parler les mains sur les genoux, les yeux fixes, bien résolu à ne pas répondre à ses avances.

Cependant le spectacle finit sans que l'amoureux Quaterquem eût trouvé un moyen de revoir sa maîtresse. Les dames se levèrent et sortirent de la loge accompagnées de Harrison. Il les regarda monter dans une voiture de place, espérant qu'il apprendrait au moins leur adresse ; mais la fortune, acharnée à le persécuter, ne le permit pas. Harrison, qui se doutait de son dessein, donna l'adresse à voix basse au cocher. Cependant la voiture s'ébranla, et Quaterquem se disposait à la suivre à pied, lorsque des cris de joie éclatèrent autour de lui.

« Le voilà ! » s'écrièrent à la fois dix sept voix.

Le malheureux se trouva pris entre ses dix-sept amis qui l'entouraient, le retenant de force, et lui demandaient compte de sa conduite.

« Où est le punch, homme sans foi, sans consistance ni substance ! dit le chœur des amis. »

« Au nom du ciel, lâchez-moi ! s'écria Quaterquem. Je suis pressé. »

« Ou est le plat à barbe de Napoléon ? »

« Lâchez-moi ! »

« Ou est le ballon-omnibus ? »

« Lâchez-moi ! »

Pendant ce débat, la voiture d'Alice avait disparu au coin du boulevard.

« Eh bien, dit Quaterquem désespéré venez avec moi puisqu'il le faut : noyons dans les flots de punch mes infortunes et mon amour. »

Tout le monde le suivit jusqu'au café le plus proche. Déjà l'on éteignait le gaz, et les garçons fatigués faisaient leurs préparatifs de départ. Il fit apporter le punch, prit en main la cuiller, et, au milieu de l'attente générale, prononça le discours suivant :

« Messieurs et gentilshommes de ma bonne ville de Paris, vous voyez en moi le plus heureux des hommes et le plus infortuné... »

« Bravo ! très-bien ! dit le chœur des amis. »

« Mon bonheur est sans limites, comme l'Océan, et mon infortune est sans fin, comme l'éternité... »

« Tu l'as déjà dit ! cria le chœur. »

« Eh bien ! je le répète. Ne m'interrompez pas, ou je ne dirai rien... J'aime la plus belle des femmes... »

« Écoutez ! écoutez ! cria le chœur. »

« Elle est blonde, avec des yeux d'émeraude, des lèvres de corail, et des dents qui sont blanches comme les perles fines qu'on pêche aux îles Bahreïn... »

« Eh bien ! épouse-la dit le chœur. »

« Elle ignore que j'aime... »

« Dis le lui. »

« Je ne puis pas lui parler... »

« Écoute, »

« Je ne sais où elle demeure... »

« Cherche-la. »

« Je ne sais pas son nom... »

« Es-tu fou ? dit le chœur. Tu nous conte des histoires à dormir debout, et le punch refroidit. »

Quaterquem versa le punch en soupirant.

« Hélas ! dit-il, je ne la reverrai jamais. Elle va retourner à Londres... »
 A ces mots le choeur, qui déjà portait son verre à sa bouche, le remit sur la table.
 « C'est une Anglaise ! s'écria-t-il tout d'une voix. Je l'avoue... »
 — Pauvre garçon ! dit le choeur.
 — Elle est à Paris, reprit Quaterquem.
 — Qu'en sais-tu ?
 — Elle était à l'Opéra-Comique ce soir, et sans vous je l'aurais suivie ; sans vous, barbares, je connais sa demeure et son nom. C'est vous qui m'avez retenu... »
 — Eh bien ! dit le choeur, je vais reparer ma faute. Buvez, et dispersons-nous pour chercher son adresse. A quel signe reconnait-on la bien-aimée ?
 — A sa beauté sans rivale...
 — Ce signalement est un peu vague. Est-elle seule ?
 — Elle donne le bras à sa mère et a un bouledogue aux favoris roux qu'on appelle le Hercules Harison, et qui est son futur mari...
 — Très-bien ! cria le choeur. Trois grognements pour Hercules, et trois hurras pour Quaterquem ! »

A continuer.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

(De la Minerec.)

Montréal, 15 janvier 1867.

L'or ouvert à 135 est fermé à 134 7/8.
 Greenbacks achetés de 25 à 26, et vendus de 25 à 25 1/2.
 Argent acheté de 4 1/8, à 4 1/2 et vendus de 3 1/2 à 4.
 L. MARCHAND & FILS.
 Courtiers, 94, Rue St-Frs-Xavier.

LA GAZETTE DE JOLIETTE.

JOLIETTE, 17 JANVIER 1867.

Nous avons en ce moment sous les yeux le texte d'une dépêche de lord Carnarvon, en réponse à celle que lui avait adressé M. Seward.

On se rappelle le ton tranchant et impérieux que prenait le ministre américain ; il semblait vouloir imposer ses volontés à l'Angleterre, et lui dicter sa conduite. Il est vrai, que depuis plusieurs années, l'humeur pacifique de la Grande-Bretagne, et sa patience à souffrir les insultes des Etats-Unis, semblait donner lieu à cette arrogance. Le gouvernement anglais a jusqu'à ce jour paru redouter un conflit, et s'est toujours montré très-conciliant.

On a souvent parlé de la faiblesse qu'a fait voir dans les malencontreuses affaires de Trent et de l'Alabama, mais ces choses se passaient sous le ministère Russell.

Aujourd'hui les nouveaux ministres relèvent fièrement la tête, et répondent avec dignité et hauteur aux paroles exigeantes du diplomate américain.

Lord Carnarvon approuve la conduite des autorités canadiennes au sujet des feniens prisonniers, et dit positivement que leur invasion est une violation des droits des gens, et une attaque brutale et sauvage dans le but de porter le fer et le feu dans une province inoffensive.

Il loue notre gouvernement d'avoir laissé aux prisonniers toute la latitude désirable pour se défendre, et d'avoir permis aux autorités américaines de prendre connaissance des procédures relatives à leurs procès, mais il nie à nos voisins le droit de s'enquérir de nos procédés judiciaires.

Enfin, il conclut à la clémence et demande l'amnistie des condamnés.

La conduite de l'Angleterre et du Canada dans l'affaire des feniens, a, chose rare, satisfait tous les partis, néanmoins, la prudence avec laquelle notre gouvernement a agi blesse l'Ordre, qui eût désiré que notre cabinet ne prit aucun conseil de la Grande-Bretagne ; elle voit dans l'entente des deux gouvernements une preuve de pusillanimité de notre part.

Il semble, pourtant, que dans une affaire aussi importante, et qui intéresse plus peut-être la Grande-Bretagne que nous-même, il était juste et sage qu'on ne fit rien sans la consulter et nous ne voyons là aucune preuve de faiblesse.

Notre gouvernement n'a fait que ce qu'il devait faire et il serait blâmable d'avoir agi autrement dans cette circonstance.

Nous donnons à nos lecteurs le texte de la dépêche de Lord Carnarvon.

MILORD,

J'ai reçu votre dépêche télégraphique faisant connaître que vous avez suspendu la sentence des condamnés feniens, et attirant mon attention sur la communication de M. Seward à Sir Frederic Bruce sur cette question. J'ai aussi reçu votre dépêche du 3 novembre et les rapports des procès feniens.

Je vois que M. Seward demande un rapport des procédures judiciaires, et d'autres les documents qui me sont soumis, je vois qu'on a accédé à sa demande. Je vous approuve d'avoir agi ainsi ; en même temps, en regard aux circonstances, je ne puis reconnaître que cette réquisition puisse avoir assumé la forme d'une demande, bâ é sur le strict droit

international. Une application faite par l'avocat des prisonniers, d'après les instructions du consul des Etats-Unis en Canada, auquel on a accordé toutes les facilités désirables, aurait permis à M. Seward d'obtenir tout ce qu'il désire, et aurait été d'accord avec les usages ordinaires.

Mais, tout en consentant et désirant que les condamnés aient à leur disposition les plus grandes facilités de soumettre tout plaidoyer pour retarder ou empêcher l'exécution de leur condamnation, je suis tenu de protéger l'administration de la justice en Canada, contre toute réclamation et toute surveillance qui pourraient, à la première lecture des paroles de M. Seward, être dirigées contre son action. Il serait possible d'interpréter ce langage comme l'expression d'un droit des Etats-Unis d'examiner les procédures judiciaires du Canada, et de faire à cet égard. l'office d'une cour d'appel, quand ces procédures ont été conduites avec toutes les garanties de la jurisprudence anglaise.

Je suis convaincu qu'on n'avait pas l'intention d'affirmer ce droit. Ce serait en vérité, une prétention que le gouvernement des Etats-Unis serait probablement le premier à regretter, non-seulement parce qu'une nation aussi jalouse de son honneur doit s'abstenir de toute demande à laquelle un état indépendant ne peut consentir ; mais parce que la pratique et la jurisprudence sont à peu près les mêmes dans les deux pays. Après avoir lu avec soin les comptes-rendus des procès de Toronto, je suis convaincu que dans l'opinion de toute personne raisonnable, il n'y a pas l'ombre du moindre doute que les procédures ont été conduites avec la plus parfaite impartialité et que les verdicts sont l'expression de la justice.

Non-seulement il n'y a eu aucune restriction dans la liberté et les moyens de la défense ce qui forme un élément essentiel de la jurisprudence criminelle des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, mais on paraît avoir accordé aux prisonniers tous les privilèges qui pouvaient leur être accordés.

La cause de la couronne a été exposée sans passions, toute la Cour a consenti aux délais qui furent demandés et accordés et je remarque que le prisonnier Lynch a lui-même rendu témoignage de la justice et de l'impartialité avec laquelle son procès avait été conduit.

Le gouvernement de Sa Majesté est prié d'amnistier ces prisonniers. Il a examiné la question avec soin. Il ne peut ne pas voir que l'offense est du caractère le plus malicieux. C'était un plus ni moins une attaque brutale et sauvage, faite dans le but avoué de porter le fer et le feu dans une province inoffensive. Heureusement, elle a été aussi nulle dans ses résultats qu'elle était méchante dans son objet, qui ne consistait pas seulement dans le meurtre et le vol en Canada, mais qui renfermait la possibilité d'amener une guerre entre deux nations alliées.

Le gouvernement de Sa Majesté n'est pas insensible au ressentiment que le peuple du Canada doit éprouver.

Il a supporté avec le plus grand enthousiasme un lourd sacrifice de temps et de travail. Il y a eu des propriétés détruites, le commerce a souffert, et ce qui est le plus pénible à constater, des vies précieuses ont été sacrifiées.

De plus la conduite suivie par les amis et les complices de ces malheureux condamnés, le langage qu'on rapporte qu'ils ont tenu et les menaces de représailles qu'on les accuse d'avoir proférées ont été loin de permettre au peuple canadien ou au gouvernement de Sa Majesté de méconnaître le caractère plein de gravité de l'offense commise.

Mais prenant en considération le fait que près de six mois se sont maintenant écoulés, et que rien, dans cet intervalle, n'est venu contredire le succès complet des efforts fait par les troupes de Sa Majesté et par les volontaires canadiens pour supprimer l'invasion feniennne, et acceptant l'opinion émise par vous-même et par vos conseils en faveur de la clémence, le gouvernement de Sa Majesté est disposé à croire que les fins de la justice peuvent être assurées, sans qu'il y ait recours à l'extrême pénalité de la loi.

C'est pourquoi j'ai cru de mon devoir de recommander à Sa Majesté d'exercer son droit de grâce envers les prisonniers Lynch et McMahon, maintenant sous sentence de mort, et de commuer leur condamnation en un emprisonnement ou une servitude pénale de vingt années, selon qu'il vous sera déterminé par la loi du Canada. Il est à espérer que cet acte de clémence de Sa Majesté ne sera pas méconnu, et que la punition substituée à la peine capitale sera d'une sévérité suffisante pour avertir les autres qu'une répétition des mêmes actes insensés et criminels aurait pour eux de plus graves conséquences. Mais si malheureusement cet espoir ne se réalisait pas, toutes les personnes traitées coupables du même crime pourraient s'attendre à subir la loi dans toute sa rigueur.

J'ai, etc.

CARNARVON.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

New-York, 14.

Une dépêche de Washington au Herald annonce sur bonne autorité que le comité judiciaire, après avoir soigneusement examiné les preuves apportées au soutien des accusations de haute trahison lancées contre le président Johnson par M. Ashley, en est venu à la conclusion qu'elles ne sont pas suffisantes pour servir de base à une mise en accusation. Il est certain que le comité n'examine aucun témoin.

On mande de Washington à la Tribune que le gouvernement a reçu information de Vera Cruz que plusieurs troupes françaises ont commencé à s'embarquer. Il y a en tout 24 vaisseaux qui suffiront amplement pour transporter les troupes. On croit qu'au 1er mars le dernier détachement aura laissé le Mexique.

New-York 14.

Le steamer Manhattan est arrivé d'Europe avec des nouvelles du 3 courant.

9 hommes occupés à préparer des munitions, ont été arrêtés à Belfast le 31 décembre. La police a trouvée dans la maison, des carabines, des baïonnettes et des bouteilles de feu grégois.

L'empereur Napoléon dans son adresse au corps diplomatique le 1er janvier a dit : « Le commencement de la nouvelle année me hurait l'occasion d'exprimer mes souhaits pour la stabilité des trônes et la prospérité des nations. J'espère que nous entrons dans une nouvelle ère de paix de conciliation et que l'Exposition universelle contribuera à calmer les passions à unir les intérêts généraux. »

New-York 14.

Des nouvelles d'Idaho annoncent que le gén. Cook, dans un combat avec les Indiens sur la rivière Owyhee, leur a tué 30 hommes et capturé 30 chevaux.

On rapporte qu'une insurrection est sur le point de se déclarer à Bosnia.

La Gazette l'Allemagne du nord contredit le rapport que M. de Bismarck, dernièrement, adressé une circulaire diplomatique aux représentants de la Prusse à l'étranger.

Perth 13.

On a présenté dans la diète hongroise une motion déclarant que le décret récemment promulgué pour la réorganisation de l'armée, est nul et de nul effet, et que tous ceux qui ordonnent son exécution seront punis pour trahison.

Londres 63 au soir.

Une nouvelle de Madrid annonce que Garibaldi est allé dans l'île de Candie.

Paris 13 au soir.

Des députés de l'Orient annoncent qu'une crise ministérielle a eu lieu à Constantinople, et que la Porte a rappelé son ambassadeur d'Athènes.

On annonce aussi que des renforts pour les insurgés Grecs ont été jetés sur les côtes de Candie par les vaisseaux helléniques et que les Crétois reçoivent de nouveaux approvisionnements d'armes.

LES ÉTAPES DE LA RÉVOLUTION EN ITALIE.

(Du Monde.)

En politique il est bon de prévoir, mais il est aussi nécessaire de se souvenir. Au moment où les troupes françaises quittent Rome, il n'est pas inutile de rappeler en quelques lignes l'histoire de cette expédition romaine à laquelle se sont rattachées et se rattacheront encore tant d'événements considérables.

Le 16 juin 1846, le Cardinal Mastai était élu Pape et prenait le nom de Pie IX.

Aussitôt il accordait une amnistie à tous les exilés, à tous les détenus politiques ; il rétablissait l'ordre dans les finances, révisait la procédure, construisait des chemins de fer, encourageait l'industrie, protégeait l'instruction publique, réformait les ordres religieux, faisait la guerre à tous les abus, concédait les plus larges libertés politiques, appelait les plus capables aux plus hauts emplois ; enfin devant tous les vœux, il faisait toutes les concessions compatibles avec l'indépendance de son pouvoir.

Mais Pie IX avait en face de lui un ennemi qui ne réclamait la liberté que pour arriver à la licence. Des concessions ne pouvaient donc qu'augmenter ses exigences.

Le 13 novembre 1846, le premier ministre Rossi était assassiné sur le seuil du Parlement. Le 16, Mgr. Palma était tué au Quirinal, à côté même de Pie IX. Le 26, le Pape était obligé de prendre le chemin de l'exil. La république était établie en ces termes qu'on eût cru empruntés aux journaux d'hier : « Le Pape est déchu du gouvernement temporel de l'Etat Romain ; il aura toutes les garanties d'indépendance nécessaires pour l'exercice de sa puissance spirituelle. » Mazzini, Garibaldi, Avezzana étaient nommés triumvirs.

La France s'émut : le général Cavaignac écrivit au Pape un asile. Le prince Louis-Napoléon Bonaparte, alors candi-

dat à la présidence de la république, écrivit au nonce, dans une lettre rendue publique, ces paroles : « La souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Eglise est entièrement l'ée à l'éclat du catholicisme, comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. »

Le prince Napoléon fut élu président de la république. Le 5 juillet 1849, les troupes françaises entrèrent à Rome. Le 12 avril 1850 le Pape y entra lui-même, au milieu des acclamations et des larmes de son peuple.

En 1859, les inquiétudes du Saint-Père commencèrent. La guerre d'Italie réveilla les espérances de la révolution ; celle-ci offrit son concours, qui fut accepté. Les Romagnes furent soulevées et le Piémont les occupa. On commença à parler de la retraite des troupes françaises, et en attendant le Saint-Père fut dépossédé de la plus grande partie de ses Etats. Le 15 septembre 1864 fut signée cette convention qui s'exécute aujourd'hui. Les événements qui se sont accomplis depuis 1864 et ont signalé tant la politique générale de la France en Allemagne, aux Etats-Unis, au Mexique, que ses rapports spéciaux avec le Saint-Siège et l'Italie, sont encore trop près de nous pour qu'il soit utile de les rappeler.

Maintenant s'accomplissent un des plus grands événements de l'histoire, le fait le plus considérable qui soit arrivé dans le monde depuis la fondation du Christianisme. C'est le Journal des Débats qui s'exprime ainsi, et nous sommes de son avis. Ce fait, pour lui, c'est la chute prochaine du pouvoir temporel ; ce qu'il affirme sans hésitation, sans périphrasie, nous l'avons affirmé aussi, et c'est justement là ce qu'on nous a le plus durement reproché, seulement il s'en réjouit, et nous, nous en sommes affligés ; il est un adversaire, et nous sommes un ami ; voilà pour quoi ses prédictions sont innocentes tandis que les nôtres sont trouvées criminelles.

POÉSIE.

LE NOM QUE J'AIME.

Quand plein de nos respensers triste et morne je rêve,
 Me nourrissant d'un songe et d'un souvenir,
 Quand mon esprit tremblant se soulève
 Le voile de l'avenir.
 Soudain mon cœur s'enflamme,
 D'espérer un rayon
 Luit dans mon âme...
 Ce diadème,
 C'est un nom.

Dans mes songes, souvent un ange que j'adore
 Vient me sourire et veiller auprès de moi,
 Et dont le jour j'y pense encore,
 Car ce bel ange a ma foi ;
 Mon âme est inquiète,
 Plein d'émotion,
 Mon cœur répète,
 O fleur bleue,
 Un doux nom.

Oh ! j'aime bien des fleurs le glorieux emblème
 Qui me rappelle un si doux souvenir,
 Souvenir de celle que j'aime,
 Promesse pour l'avenir,
 A mon âme bercée
 D'une illusion,
 A ma pensée,
 L'espérance
 Dit un nom.

Ce nom tant répété c'est celui d'une amie
 Qui la première a conquis mon amour,
 Et dont la voix tendre et chérie,
 M'a redit, « je t'aime, » un jour ;
 Ce que mon cœur veut taire,
 Cette passion,
 Ce doux mystère,
 C'est ma chère,
 Ton doux nom.

Si vous voulez savoir comment l'auteur se nomme,
 Souvenez-vous de l'illustre soldat
 Qui fonda l'empire de Rome,
 Après un rude combat,
 Pensez à l'onde pure
 Qui sous le gazon
 Coule et murmure,
 Je le jure,
 C'est mon nom.

GRAND CONCERT CATHOLIQUE DE BIENFAISANCE DE KANKAKEE, ILLINOIS.

M. le Rédacteur,

Permettez-moi de me servir des colonnes de votre intéressant journal pour informer le public que, vu le retard apporté par les agents à nous faire leurs rapports en temps opportun, à cause du mauvais état des chemins et des traverses, il nous sera impossible de donner notre Grand Concert le quinze du courant, tel que nous l'avions annoncé. En conséquence, nous sommes forcés de le remettre au vingt-cinq Février prochain, époque à laquelle il aura positivement lieu, quelque soit le nombre de billets vendus. Nous osons espérer que le public canadien ne nous en saura pas mauvais gré, surtout quand ce retard de quelques semaines ne peut lui être préjudiciable en quoi que ce soit, penant qu'autrement les intérêts de notre grande œuvre se seraient trouvés grandement compromis. Je suis heureux de vous annoncer que maintenant nous avons vendu assez de billets pour assurer le tirage au sort et rendre justice aux vœux de nos billets, mais non en nombre suffisant pour accomplir notre œuvre. Les dépenses ayant été considérables, ce n'est que par les ventes que nous ferons d'ici au vingt-cinq Février que nous pourrions réaliser les sommes nécessaires pour la construction de notre convent et

l'établissement de nos écoles catholiques. Nous prions donc les personnes qui hésitent à nous encourager par la seule crainte d'un non-succès, de ne plus avoir d'inquiétude sur ce point, et de ne pas craindre de se compromettre, car le tirage au sort se fera positivement.

Un très-faible effort de la part du clergé et du peuple canadien peut nous couronner d'un plein et heureux succès, et nous fournir les moyens de lutter victorieusement contre les attaques furibondes des ennemis de notre sainte religion dont Chimiquy et ses deux compagnons semblent être les plus acharnés. Leurs attaques ne pourront jamais en contre ceux qui jusqu'aujourd'hui sont demeurés fidèles à la religion, car les hommes qui ont su résister à la tentation de partager dans les \$75,000 envoyées dans le Comté de Kankakee pour être distribuées gratuitement à ceux qui apostasieraient, ne se laisseront certainement pas gagner aujourd'hui par des arguments spécieux. Leur seule espérance est donc sur la génération qui grandit, et le plus sûr moyen de détourner leurs desseins et de sauver nos chers petits enfants de l'abîme vers lequel ils veulent les entraîner, c'est d'établir de bonnes écoles catholiques dans lesquelles nos enfants recevront une éducation chrétienne et seront mis en état de pouvoir défendre leur foi.

Que chaque bon catholique se mette donc à l'œuvre immédiatement et nous aide à vendre le reste de nos billets ; ils donneront par là un démenti évident au *Fourbe* qui publie que les canadiens ne tiennent à leur religion que par un fil, que le moindre effort pourrait rompre ; il écrit les choses les plus infâmes contre le clergé catholique et contre nos institutions religieuses, et il profère contre les prêtres des choses que nous vénérons des mensonges et des calomnies que l'enfer seul a pu inventer. Lisez ce qu'il écrit dans sa correspondance publiée dans l'édition hebdomadaire du « Montréal Witness » le quatre du mois courant ; il nous y attaque de la manière la plus acharnée dans le but de démontrer l'insensé, l'aveugle et la folie de nos croyances religieuses. Il ose même traiter nos prêtres de comédiens en ce qu'ils font à l'autel et au confessionnal.

Il ne recule devant aucune infamie pour obtenir l'accomplissement de ses coupables projets ; car son but, il ne faut pas l'oublier, c'est de déchirer en lambeau cette bannière de l'Eglise Romaine qui en dépit de ses efforts, flotte encore à sa honte, sur cette terre de Kankakee, d'où il viendrait la bannir pour toujours ; c'est de faire de ce point du continent, où nous habitons avec lui, le centre d'action où devra se diriger l'influence protestante toute entière, afin d'effacer jusqu'aux moindres traces de cette religion catholique et romaine que nous avons appris à vénérer en Canada et que nous considérons comme le plus bel héritage que nous puissions léguer à nos enfants ; c'est, en un mot, de faire de Kankakee et de l'état entier de l'Illinois le boulevard du protestantisme en Amérique et le foyer de ces machinations dans le but de convertir le Canada à ses principes justement abhorrés par tout bon canadien.

Tous les catholiques sont donc personnellement intéressés au succès de notre grande entreprise, et en nous encourageant dans nos démarches, en contribuant à la vente de nos billets, non-seulement ils lui donneront un démenti formel, mais ils nous aideront à parer ses coups et à démontrer qu'il débitait une basse calomnie et un mensonge impudent, quand il a prétendu que *tous les prêtres et les catholiques du Canada ne nous vendraient pas en aide, parce qu'ils pensent comme lui et l'approuvent en secret*. Si nous ne réussissons pas pleinement, vous verriez les journaux protestants remplis de ses infamies. Il y chanterait victoire, et il écrirait que si les protestants veulent lui fournir les fonds nécessaires, il convertira les canadiens en peu d'années.

J'ose espérer que ces choses n'arriveront pas ; car si nous en jugeons par les secours qui nous arrivent de toutes parts, surtout depuis l'avant dernière semaine, il se trouve certainement désappointé.

Je profiterai de l'occasion que j'ai de vous écrire, M. le Rédacteur pour vous demander de vouloir bien insérer dans vos colonnes les réponses que je crois devoir donner à certaines observations faites par des personnes qui paraissent être intelligentes.

On nous dit : — Puisque les canadiens sont tellement pauvres aux Illinois, qu'ils ne peuvent même pas prélever parmi eux les fonds suffisants pour l'érection de leurs églises et de leurs écoles, pourquoi ne demeureraient-ils pas en Canada ? quel besoin avaient-ils d'abandonner leur pays natal ? — A cela je répondrai que, généralement, les canadiens d'Illinois ne sont pas pauvres, malgré qu'ils y soient venus avec peu de ressources ; mais étant noyés par une majorité protestante qui s'est emparée de nos écoles, lesquelles sont maintenant sous le directeur des ministres protestants, pouvaient-ils mieux faire que d'adopter le présent système.

Ceux d'entre eux qui ne sont pas sans moyens contribuent libéralement à notre grande œuvre, mais leur contribution

n'est pas encore suffisante: Du reste nos maux religieux étant surtout causés par trois prêtres canadiens, n'était-il pas naturel de nous adresser à les frères et les prier de faire un léger sacrifice pécuniaire pour nous venir en aide, surtout quand nous leur offrons une si ample chance de compensation en retour?

L'émigration canadienne est bien certainement une plaie pour le Canada, mais étant un fait accompli, il faut bien s'y soumettre; et pour quoi les blâmerait-on d'avoir dirigé leurs pas vers l'état de l'Illinois, lorsque cette partie du continent américain est réputée celle qui offre le plus d'avantages aux cultivateurs par son climat et par la richesse de son sol? Cependant, M. le Rédacteur bien que nous vivions sur une terre étrangère, nous sommes canadiens par la foi et par les sentiments, et notre désir le plus ardent est d'inculquer dans l'esprit de nos enfants les principes religieux que nous ont légués nos pères et dont nous consentirions jamais à nous départir.

C'est avec la pensée de réaliser ce désir que nous sommes venus en Canada, persuadés que nous étions que parmi des frères, notre cri de détresse serait entendu. J'ai lieu de l'espérer. M. le Rédacteur, bientôt les présentiments sinistres que, jusqu'aujourd'hui, nous avions entretenus sur la génération future de Kankakee s'évanouiront pour faire place à l'espérance de voir nos enfants dans un pays canadien, et par-dessus tout dans un pays catholique.

Oui, M. le Rédacteur, je ne doute pas que comprenant toute l'importance et la portée de notre grand concert et l'importance de nos besoins, tout bon catholique y donnera son attention, que chacun formera des clubs dans son voisinage et dans le sein même de sa famille, que tous s'empresseront de solliciter les contributions des personnes charitables de sa localité à qui nous donnerons la chance d'acquiescer avec un billet d'une piastre la somme ronde de \$10,000.

Confiant à la générosité des catholiques de cette province, nous osons espérer un prompt et heureux succès.

Je suis avec respect,
Votre serviteur.

JOHN B. L. LEMONE,
Directeur-Général.

P. S. Tout envoi d'argent devra être adressé à John B. L. Lemone, Boite 835, à Montréal, ou au Rév. Augustin Marchal, curé de Kankakee, 350.

Bureau No. 1, Rue Ste. Thérèse, Montréal
Tous les journaux catholiques sont priés de reproduire.

Élevage et engraissement de quelques jeunes porcs.—Nous avons souvent pu des avantages d'avoir des cochons de races choisies. Tout le monde aujourd'hui croit que l'élevage des cochons canadiens n'est pas du tout profitable. Ils mettent plus de temps à grandir et s'engraisser.

Nos lecteurs savent déjà que la ferme du Collège de Ste. Anne a acheté de M. Globensky, de St. Eustache, un couple de cochons berkshire, pure race, importés d'Ecosse en 1865. Les petits provenant de ces animaux sont très beaux. Aucun a été vendu; mais elle a cédé, le printemps dernier, un bon nombre de petits provenant du croisement de cette race avec celle que le Collège avait déjà. Le plus grand nombre a été mis à l'engrais. D'après ce que nous apprenons de bonne source, tous ceux de ces animaux qui viennent d'être tués au Collège comme ailleurs, ont pesé depuis 232 jusqu'à 274, moyennant 253 livres. Ils étaient tous du mois de mars ou d'Avril. Ils avaient donc de 8 à 9 mois au plus. A la ferme du Collège on en a tué sept le 18 de décembre. Le poids moyen a été comme ci-dessus.

Le même reproducteur reste à la disposition de ceux qui voudront élever de ces animaux, moyennant une piastre pour chaque animal. Les membres de la société d'agriculture du comté de Kamouraska jouissent de cet avantage à moitié prix.—*Gazette des Campagnes.*

Nouvelles et Faits Divers.

L'Enquête du coronaire de ce District, dont nous avons parlé dans le numéro de lundi, a été ajournée à jeudi le 24 courant. Tous les viscéres ont été transportés à Montréal par le Coronaire pour être soumis à un examen scientifique.

TEMPÉRATURE.—Le Thermomètre marquait hier, à 8h. m. 18° au-dessous de zéro.—C'est le plus grand froid de la saison jusqu'aujourd'hui. Beau temps et clair depuis vingt-cinq jours.—Les chemins sont très-beaux, et on remarque beaucoup d'activité dans le commerce.

H. G. Joly, écuyer, avocat, membre du parlement provincial pour le comté de Lotbinière et président de la société d'agriculture de ce comté, vient d'établir à la Grande Rivière Duchêne, en la paroisse de Ste. Emilie, comté de Lotbinière, une machine à broyer le

le chanvre. Cette machine a été mise en opération le trois du courant et fonctionne très-bien. Les généreux sacrifices que M. Joly a faits, dans l'intérêt de l'agriculture, pour obtenir un établissement de ce genre, le seul qui existe actuellement dans le district de Québec, et dont le comté de Lotbinière peut se glorifier, ont été couronnés d'un plein succès. La filasse préparée par cette machine est, on ne peut plus belle, douce et très-bien conditionnée.—*Communiqué au Canadien.*

SOUSCRIPTION POUR LES INCENDIÉS.—Le Maire de Québec a reçu vendredi dernier par le télégraphe, du prévost de Greenock, Ecosse, l'ordre de tirer sur lui par £380 sterling, pour les incendiés.—*Canadien.*

M. ARÈLE DANS UN ÉTAT PRÉCAIRE.—M. Arèle de la rue Massue qui a reçu un coup de poignard, la semaine dernière, est dans un état qui ne laisse guère d'espoir, d'après la déclaration des médecins qui le visitent. Bélanger seul a été arrêté; son compagnon Audette a pu se soustraire jusqu'à aujourd'hui aux recherches de la police.—*Canadien.*

ACCIDENT FATAL.—Un canadien nommé Pierre Ambrose, natif de St. Edouard de Frampton, comté de Dorchester a trouvé la mort par suite d'un accident, dans l'état de saignée, la veille du jour de l'an. En buchant dans les bois, il a été écrasé par la chute d'un arbre et n'a survécu que quelques heures.—*Canadien.*

DEMANDE A L'ANGLÈTERRE DE 2 MILLIONS STERLING POUR FORTIFIER MONTRÉAL.—Il était remarquable ces jours derniers à Montréal qu'une demande serait faite au propos du rapport du général Michel sur la position précaire où se trouverait Montréal dans le cas d'une invasion étrangère et que le parlement impérial sera saisi à sa prochaine session de la demande d'un octroi de £2,000,000 sterling pour fortifier le côté sud Montréal, et que des plans approuvés ont déjà été soumis aux autorités impériales, à cet effet.—*Canadien.*

—Vers six heures et demie dans la soirée d'hier, un vendeur de poisson, nommé Louis Arsal, qui demeure rue Massue, Saint-Roch, sortit de sa maison pour faire arrêter quelques petits garçons qui l'importunaient par leurs cris. Au moment où il donnait la chasse aux jeunes importuns, deux jeunes hommes, l'un âgé de 18 ans et l'autre de 19 ans, nommés respectivement Bélanger et Pierre Audette, s'interposèrent et dirent brutalement à Arsal de rentrer chez lui. Ils échangèrent quelques paroles acerbes, et tout à coup Arsal sentit quelque chose de froid lui entrer dans la poitrine près de l'épaule gauche. Il avait reçu un coup de poignard. Le Dr. F. F. Roy fit immédiatement appelé auprès du blessé dans un état très-précaire, mais non désespéré. Bélanger a été amené quelques minutes après l'attaque.—*J. de Québec.*

—Lundi soir, vers cinq heures, un convoi de fret dérailla près du pont de la Rivière Magog. Le convoi allant à une grande vitesse, on ne put l'arrêter avant qu'il eut en partie traversé le pont, long d'environ un arpent, et les trois derniers chars qui étaient hors des lisses vinrent s'y abîmer. La moitié des traverses (sies) du pont furent coupées, les lisses tordues et arrachées, et les chars renversés et mis en pièces. Fort heureusement personne ne fut tué ou même blessé; autant en eût été, si le convoi eût été un convoi de passagers. Cet accident retarda la traversée des autres convois d'une douzaine d'heures et les passagers, venant de Montréal par le train de 7 heures P. M., durent se rendre des chars, à l'extrémité nord du pont, et faire un long trajet pour arriver à la ville, ou aller prendre l'autre convoi qui les attendait à la Station et devait les mettre en état de continuer leur route.—*Pionnier de Sherbrook.*

Le Maire a reçu hier, par le télégraphe, du prévost de Greenock, Ecosse, l'ordre de tirer sur lui par £380 sterling, pour les incendiés.—*J. de Québec.*

«Mardi au matin, Monseigneur Cooke a admis à la profession religieuse, au monastère des Dames Ursulines de cette ville, Delle Deschênes de Saint-Léon, en religion sœur Sainte-Adèle.»—*J. de Québec.*

«En 1794, nous avons vu un petit bâtiment à la voile, la troisième fête de Noël, ce que personne n'avait jamais vu depuis l'établissement du Canada. Il n'y avait pas de neige et la terre n'était point gelée, et nous fûmes à l'après en calèche.»—*Journal de Océ.*

—Jedi dernier deux jeunes gens âgés de dix-sept ans, et nommés Camp Taylor et Richard Tolan, se sont noyés en patinant autour de l'île Wolfe, près de Kingston. Leurs corps ont été retrouvés.—*Orde.*

—A propos de la température tombée doucement jusqu'à 17°, ce que nous ne faisons remarquer dans notre numéro de lundi St. Chs. de Salaberry ne communique l'extrait suivant des remontrances de son grand-père, l'hon. L. I. De Salaberry, sur l'hiver de 1794:

—Jedi dernier, deux jeunes filles nommées Bathen et Huffman, dont l'une était âgée de treize ans, et l'autre de quinze ans, s'amusaient à patiner sur la baie de Quinté, à Bath, Haut-Canada, lorsque la glace se rompit sous leurs pieds et les engloutit toute deux. Le corps d'une seule de ces infortunées, demoiselle Huffman, a été retrouvé.—*Orde.*

—Deux fils de Jacob se trouvaient dernièrement à Marseille, l'une des villes de France qui voient dans leurs rues le plus de processions.

En traversant une place, ils rencontrèrent un de ces cortèges catholiques sortant d'une paroisse.

Au moment où passe le St. Sacrement l'un des deux touristes s'agenouilla tout à coup, dans une adoration flagrante, devant l'ostensoir.

—Comment! s'écria son compagnon, es-tu fou, perds-tu la cervelle, toi, un enfant d'Israël!

—O mon ami, exclame l'autre avec amour, il est en or...

NAISSANCE.

En cette ville, le 14 courant, Madame Sewell Clements a mis au monde un fils.

Prix courants en Détail du Marché Bonsecours.

(Du Pays.)
Montréal, 14 Janvier 1867

Fleur de Blé par quintal	19 0	à	19 3
Farine d'avoine do	11 0	à	12 0
Farine de Blé d'Inde do	10 0	à	10 6
Pois par minot	5 0	à	5 6
Orge 50 lbs do	2 6	à	3 0
Avoine 40 lbs do	1 10	à	2 0
Sarrasin minot	2 6	à	3 0
Lin (Graine de) do	7 6	à	8 0
Mil (Graine de) do	8 0	à	8 6
Blé d'Inde do	4 0	à	4 6
Patates par poche	4 6	à	5 0
Fèves par minot	6 0	à	8 0
Oignons par Tresse	0 2	à	0 3
Œufs frais par douzaine	1 0	à	1 3
Beurre frais par lbs.	1 3	à	1 6
Beurre salé do	0 8	à	0 9
Sucre d'Érable do	0 5	à	0 5
Miel do	0 6	à	0 7
Lard frais par 100 lbs.	30 0	à	35 0
Beuf par 100 lbs.	30 0	à	40 0
Lievres par couple	1 0	à	1 3
Dinde (Vieux) do	8 0	à	9 0
Dinde (Jeune) do	0 0	à	6 0
Oies do	6 0	à	7 0
Canards do	3 0	à	5 0
Poules do	4 0	à	5 0
Poulets do	2 0	à	2 6
Canards sauvages do	0 0	à	0 0
Pigeons do	1 3	à	1 6
Perdrix do	0 9	à	0 9
Pommes par quarts	15 0	à	20 0

DU BULLETIN COMMERCIAL.

Prix du Marché de Joliette

Samedi, 12 Janvier 1867.

Pois, par minot.....	4 6	à	4 9
Avoine, par minot.....	1 6	à	1 8
Blé, par minot.....	6 0	à	6 6
Seigle, par minot.....	3 4	à	3 9
Orge, par minot.....	3 0	à	3 4
Patates, par deux minots.....	4 0	à	5 0
Fleur de Seigle.....	12 0	à	12 6
Fleur de Blé par Quintal.....	14 6	à	15 0
Sarrasin, par minot.....	3 0	à	3 4
Poules par couple.....	2 3	à	2 6
Œufs, par douzaine.....	0 84	à	0 9
Beurre frais par livre.....	0 19	à	0 11
Lard frais, par livre.....	0 54	à	0 6
Lard salé, par livre.....	0 7	à	0 8
Beuf frais, par livre.....	0 2	à	0 4
Sucre d'Érable, par livre.....	0 5	à	0 6
Monton par quartier.....	2 0	à	3 0
Veau, par quartier.....	2 0	à	2 6
Sauvages, par livre.....	1 0	à	1 1
Foin au cent.....	30 0	à	35 0
Foin, par botte.....	0 4	à	0 5
Paille par botte.....	0 1	à	0 2

J. Bte. DESMARAIS,
Clere du marché.



PROVINCE DU CANADA.

DISTRICT DE JOLIETTE

UN TERME OU SESSION DE LA Cour du Banc de la Reine,

Ayant juridiction Criminelle dans et pour le District de Joliette, aura lieu au Palais de Justice, en la ville et District de Joliette,

Mercredi, le Vingtième jour de Ferrier prochain.

A DIX Heures de l'Après-Midi.

En conséquence, je donne avis à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison communale de ce District et à toutes autres personnes, qu'elles y soient présentes. Je donne aussi avis à tous Juges de Paix, Coronaires et Officiers de la Paix, pour le District susdit, qu'ils aient à se trouver avec tous leurs records, indictements et autres documents pour faire tout ce qui leur appartiendra ou à chacun d'eux de faire dans leurs capacités respectives.

B. H. LEPROHON,
Shérif.

Bureau du Shérif
Joliette, 7 Janvier 1867.



PROVINCE OF CANADA.

DISTRICT OF JOLIETTE.

A COURT OF

QUEEN'S BENCH.

Holding Criminal Jurisdiction, in and for the district of Joliette, will be held in the Court House in the Town of Joliette.

On Wednesday, the Twentieth day of February next.

At TEN o'clock in the forenoon.

In consequence I give public notice, to all who intend to proceed against any prisoner in the common goal of the said district and to others that they must be present then and there, and I give notice to all Justices of the peace, coroners, and peace officers in and for the said district, that they must be present then and there with their records, rolls, indictments and other documents in order to do those things which belong to each of them in their respective capacities.

B. H. LEPROHON,
Shérif.

Sheriff's Office,
Joliette, 7th. January 1866.

Hotel du Peuple,

TENU PAR

EUGENE ARCHAMBAULT,

(successeur de Joseph Archambault.)

E. ARCHAMBAULT a l'honneur d'informer le public de Joliette et des environs qu'il a ouvert un Hôtel, dans la maison si avantageusement connue du public occupée ci-devant par Joseph Archambault,

Rue St. Etienne.—L'ASSOMPTION.
(Près le pont Roberval.)

Les voyageurs qui descendront à cet hôtel seront traités avec politesse, et y trouveront tout le confort désirable. La table sera toujours bien servie; les liqueurs offertes de première qualité. M. Archambault possède de vastes écuries bien closes et en état de recevoir les chevaux dans quelque état qu'ils soient sans qu'ils en souffrent aucun dommage.—ces écuries venant de subir de grandes réparations.

L'Assomption, 3 Janvier 1867.

A VENDRE.

A L'imprimerie de la "Gazette de Joliette," le "Calendrier Municipal & Rural," par A. H. DE CAUSSIN, Ecuyer, pour **SEED SOLS.**

HOTEL DU CANADA

TENU PAR

JOSPH BOURBON,

RUE NOTRE-DAME,

En face du Marché,

JOLIETTE.

Cet établissement déjà si avantageusement connu du public, vient d'être agrandi considérablement, et peut fournir un logement convenable à un très-grand nombre de voyageurs.

Trois salons séparés sont à l'usage des visiteurs. Table toujours bien servie. Boisson de première qualité.

Huitres en Boîte et en ruche servies à toute heure.

Les gens de la campagne y trouveront, des écuries et remises convenables pour leurs chevaux et voitures.

Les personnes qui descendront à cet hôtel seront servies avec politesse et y trouveront tout le confort désirable. Joliette 11 Avril 1866.

ENSEIGNE DU GODENDARD.

CHARLES LEBLANC,

M. CHARLES LEBLANC, tient constamment un Assortiment Général de Ferronnerie et Quinillerie, Etc. Etc. Etc.

Huile, Peinture, Vernis, de toutes sortes

ET UN

ASSORTIMENT COMPLET pour les voitures.

M. LEBLANC, attire sur spécialement l'attention du public sur son assortiment varié de

BOUILLOIS, CHAUDRONS, FENETURES ET CLOUS,

qu'il vend à

DES PRIX TRÈS RÉDUITS.

Coin des Rues St. Paul et de Lanauidière.

JOLIETTE.

Joliette, 30 Juillet 1866.

A VENDRE,

500,000 PIEDS

DE

BOIS DE SCIACE,

Consistant en MADRIERS de trois poutres de 1ère. et de 2nde. qualité.

MADRIERS DE DEUX TOUCES

1ère et 2nde. qualité.

MADRIERS DE 1½ TOUCE,

1ère, et 2nde. qualité.

PLANCHES D'UN POUCE,

1ère et 2nde. qualité.

MADRIERS POUR CLOISON,

Lattes, Tringues,

Etc., Etc., Etc.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à

MÉDERT FOUCHER,

St. Jacques de l'Assomption, 11 Avril 1866.

P. RIVARD

Satisfait de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à présent dans sa ligne de commerce informe les gens de la campagne qu'il a ouvert une voûte à Montréal.

Encoignure des Rues des Commissaires et St. Gabriel.

Il continuera comme par le passé à

Acheter et Vendre

DES

PROVISIONS

LARDS FLEURS, GRAINS, ETC

à JOLIETTE,

RUE NOTRE-DAME.

M. Rivard sera à Joliette tous les samedis de chaque semaine.

Joliette, 11 Avril 1866.

INVASION DU COMMERCE !!! IMPORTANT AUX ACHETEURS!!

DANS LA
VILLE DE JOLIETTE.

Coin des Rues Manseau et St. Charles Borromee

M. J. W. RENAUD, tout en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement libéral et soutenu qu'il en a toujours reçu, a l'honneur de les informer qu'il a fait rebâtir à neuf son emplacement au lieu ci-dessus indiqué où vient d'ouvrir son

MAGASIN EN GROS ET EN DETAIL,

où l'on trouvera constamment

UN ASSORTIMENT MAGNIFIQUE

DE

Marchandises Sèches

DE TOUTE QUALITÉ ET POUR TOUS LES GOUTS.

Dray superfin,	Satins.	Carisot
" fin,	Gros de Naples,	Couvertures de laine,
" de Castor,	Mérimos français,	Tapis de laine,
" de Pilot,	Cobourg,	" à l'huile,
" " Moscou,	Alpaca	Chapes,
Witney,	Wincey,	Chales,
Casimirs,	Etoffes à Robes,	Grinolines,
Tweeds,	Flanelles,	
Saleskins,	" de fantaisie.	

INDIENNES EN PIECES, EN LIVRES, COTON JAUNE, BARRÉ, SHIRTING, TOILES

POELES DE TOUTES DESCRIPTIONS ETC., ETC

ASSORTIMENT COMPLET DE

Ferronneries, Quincailleries, Etc., Etc., Etc.,

FAIENCES, ETC., ETC.

EPICERIES.

Sucre.—Thé Gunpowder.—Imperial.—Vieux Hysop.—Café.—Tabac — Melasse.—Sirop, ETC., ETC.

FROMAGE, --- POISSON.

LES MML DU CLERGÉ—Trouveront toujours dans ce Magasin un assortiment de Mérimos doubles et simples, Say, Russel Cord,

CONDITIONS LES PLUS LIBERALES.

M. J. W. RENAUD s'est assuré les services d'hommes pour son Magasin dont la courtoisie, l'activité et la ponctualité assurent, avec ce qu'il a à leur offrir en vente à ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage tout ce que l'on peut désirer sous tout rapport, dans une maison de commerce.

M. RENAUD sollicite une visite au moins.—N'oubliez pas que c'est au magasin au coin des Rues Manseau et St. Charles Borromee.

Joliette, 4 Octobre 1866.



L. A. DEROME,

Artiste Photographe

EN FACE DU MARCHE,

PLACE BOURGET.

JOLIETTE.

Joliette, 20 Avril 1866.

J. B. ROLLAND & FILS,

LIBRAIRES-EDITEURS.

ET IMPORTATEURS DE PRODUITS

FRANÇAIS, BELGES,

Allemands et Américains,

RUE ST. VNCENT 12 & 14,

MONTREAL.

ASSORTIMENT COMPLET

DE

Livres de Prières et de Littérature; Livres et fournitures d'Ecoles; Livres de Comptes et fournitures de Bureaux; Papiers et Enveloppes de Fantaisie; Calors, Images, Médailles; Crucifix, Chapeliers, Médailliers et Bénédictins; Peinture, Boîtes de Mathématiques; Modèles de Dessin et de Broderie; Bijouteries, Montres, Horloges, Miroirs; Parfumeries, Brosses et Peignes; Vases, Feux, Statuettes en Porcelaine; Tapiserie Anglaise et Américaine; Cartes à jouer, Agence des

Fabriques; Vins et Eau-de-Vie de qualité supérieure.

Spécialité des articles employés dans les Maisons Religieuses, Lycées, Collèges, Pensions et Ecoles.

B. ROLLAND & FILS.

RELIURE.



DELISLE & LEPROHON,

Ont l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'ils ont ouvert une boutique de Reliure, à

JOLIETTE.

RUE ST. CHARLES BORROMEE.

Vis-à-vis le magasin

de Joseph Turcotte, marchand.

Ces messieurs exécuteront avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien leur confier,

DANS TOUS LES GOUTS.

ET A DES

PRIX RÉDUITS.

N. B.—M. Delisle a travaillé dans un des plus grands établissements de ce genre, à New-York pendant treize ans, où il a acquis une expérience consommée.

Joliette, 30 Mai 1866.

GRANDE REDUCTION DE PRIX!!

LES SOUSSIGNÉS, désirant se retirer du commerce sous peu de temps, offrent en vente leur

Assortiment General,

—CONSISTANT EN:—

Marchandises Sèches,

DE GOUT ET D'ÉTAPE;

VINS, LIQUEURS,

DE TOUTES SORTES;

Groceries et epiceries,

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

—Et de plus:—

Leur assortiment considérable de CHAUSSURES DE TOUTS ESPÈCES,

Qu'ils vendront aux

PRIX COUTANTS.

Ils attirent plus spécialement l'attention du public et des marchands en particulier sur leur

ASSORTIMENT DE CHAUSSURES,

qu'ils vendront à des PRIX qui défient toute compétition.

JOLIETTE,

RUE ST. CHARLES BORROMEE.

GUILBAULT & MICHAUD.

Joliette, 30 Mai 1866.

GRANDE NOUVELLE !!!

Attention Attention !!

REDUCTION DE PRIX

Chez M. POIRIER, Magasin DU GRAND TRONC à L'ASSOMPTION dans l'ancienne maison de M. J. EDD. PELLETIER, près du quai du Steamboat.

ENSEIGNE DU PAVILLON ROUGE,

RUE ST. ETIENNE.

M. P. tout en remerciant ses nombreuses pratiques du Village et des environs, pour l'encouragement libéral qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et comptant sur leur patronage futur, a l'honneur d'attirer leur attention sur son assortiment varié

DE

Marchandises Sèches,

Nouvellement acheté aux ENCANS.

—CONSISTANT EN:—

Draps, super fins et communs, Tweeds, Dons Kins, Casimirs, Etoffes à robes de toutes sortes et de tous les prix, à compter de 4d. quatre deniers la verge et au-dessus, Gros de Naples noir depuis 3 schellings à 10 francs.

—AUSSE—

UN LOT CONSIDÉRABLE DE

COTTONNAGE ENDOMMAGÉ, tels qu'INDIENNES, COTON JAUNE, MOUSSELINE & RIDEAUX.

ETC., ETC., ETC.

[Qu'il pourra vendre à moitié du prix de la valeur réelle.

—ET DE PLUS:—

UN GRAND ASSORTIMENT DE

Chaussures de toutes sortes et des MEILLEURES MANUFACTURES.

Il tient aussi un choix varié de

GROCERIES, FAIENCE, COUTILLERIE, FERRONNERIES, VINS, LIQUEURS de toutes sortes, Etc., Etc.

Une visite est sollicitée avant d'aller acheter ailleurs afin de pouvoir se convaincre de ce qui est mentionné plus haut.

Il faut bien se rappeler que M. POIRIER a changé son magasin de Place ayant acheté la maison de Sr. J. Edr. Pelletier. Il y a alors transporté ses MARCHANDISES immédiatement.

Des commis très attentifs seront toujours prêts à aider leur patron pour servir les pratiques qui voudront bien continuer à l'encourager.

N. B.—M. Poirier à l'honneur, en même temps, d'annoncer qu'il a été nommé Agent pour l'Assurance connu sous le nom de

"NORTH BRITISH & MERCANTILE ASSURANCE COMPANY"

L'un des meilleurs de l'Amérique

Atelier Typographique DE LA GAZETTE DE JOLIETTE. ON EXECUT A CE BUREAU.

TOUTES SORTES D'IMPRIMES,

TELS QUE LIVRES, CARTES D'AFFAIRES, ET DE VISITES,

LETTRES FUNERAIRES, BLANCS DE COMPTES, BILLETS DE BANQUE.

CIRCULAIRES, AFFICHES,

PROGRAMMES, ETC., ETC., En différentes Couleurs et dans les derniers goûts.

DANS LES DEUX LANGUES.

BLANCS, POUR

AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES, ETC., ETC.

MM. les Greffiers ainsi que MM. les Secrétaires des Municipalités

trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoin

Le tout imprimé sur

BON PAPIER,

et à des

PRIX TRES REDUITS



THEODORE RIVARD, SELLIER,

Informe le public de la Ville de Joliette et des campagnes environnantes qu'il tient constamment

UNE GRANDE QUANTITÉ

DE

Harnais Simple et double, olliers, Propre et de Travail.

TRAITS DE TOUTES ESPÈCES

M. Rivard se charge de toutes commandes qu'on lui confie; et il les exécute avec

SOIN ET PROMPTITUDE.

à tout à

BAS PRIX.

Ne manquez pas d'aller visiter son ATELIER.

Coin des rues St. Paul et Notre-Dame Joliette, 20 Avril 1866.

N. PILOTE, TAILLEUR.

RUE NOTRE-DAME.

M. N. P. exécute avec promptitude les commandes qu'on lui confie, et garantit son ouvrage. Joliette, 11 Avril, 1866.